

RÈGLEMENT N° 2012-252

AMENDEMENT AU RÈGLEMENT DE ZONAGE N° 2007-103 – AGRANDISSEMENT DE LA ZONE 3005 R

ATTENDU QUE le conseil municipal, à sa séance ordinaire du 10 décembre 2007 adoptait son règlement n° 2007-103 intitulé « *Règlement de zonage* »;

ATTENDU QUE le conseil juge opportun d'amender ledit règlement de zonage afin de permettre l'agrandissement d'une zone résidentielle dans le secteur Place de la Boule à Moisie et ce, par l'ajout d'une portion de territoire dans la zone 3005 R.

ATTENDU QU'un avis de motion a dûment été donné par le conseiller Gaby Gauthier pour la présentation du présent règlement lors de la séance ordinaire du 26 juin 2012;

POUR CES MOTIFS, LE CONSEIL DE LA VILLE DE SEPT-ÎLES DÉCRÈTE CE QUI SUIT :

1. Le préambule fait partie intégrante du présent règlement.
2. Le présent règlement modifie le règlement n° 2007-103 intitulé « *Règlement de zonage* ».
3. Le règlement n° 2007-103 est modifié afin d'agrandir la zone 3005 R à même une partie de l'actuelle zone 3011 S.
4. La zone 3005 R est donc agrandie par l'ajout du lot connu et désigné comme étant le lot 5-281-12 du rang 1, Canton de Letellier, le tout tel qu'illustré au plan en annexe « A » du présent règlement pour en faire partie intégrante.
5. L'extrait du plan de zonage n° 2733 tel que modifié par le présent règlement et faisant partie intégrante du règlement de zonage est joint en annexe « B » du présent règlement pour en faire partie intégrante.
6. Le présent règlement entre en vigueur conformément à la loi.
 - **PROJET DE RÈGLEMENT ADOPTÉ** le 16 mai 2012
 - **AVIS DE L'ASSEMBLÉE PUBLIQUE DE CONSULTATION PUBLIÉ** le 23 mai 2012
 - **ASSEMBLÉE PUBLIQUE DE CONSULTATION TENUE** le 13 juin 2012
 - **AVIS DE MOTION DONNÉ** le 26 juin 2012
 - **RÈGLEMENT ADOPTÉ** le 9 juillet 2012
 - **RÈGLEMENT RÉPUTÉ CONFORME** le 18 août 2012
 - **CERTIFICAT DE CONFORMITÉ DE LA MRC DE SEPT-RIVIÈRES DONNÉ** le 21 septembre 2012
 - **AVIS PUBLIC D'ENTRÉE EN VIGUEUR PUBLIÉ** le 3 octobre 2012
 - **ENTRÉE EN VIGUEUR** le 21 septembre 2012

(signé) Serge Lévesque, maire

(signé) Valérie Haince, greffière

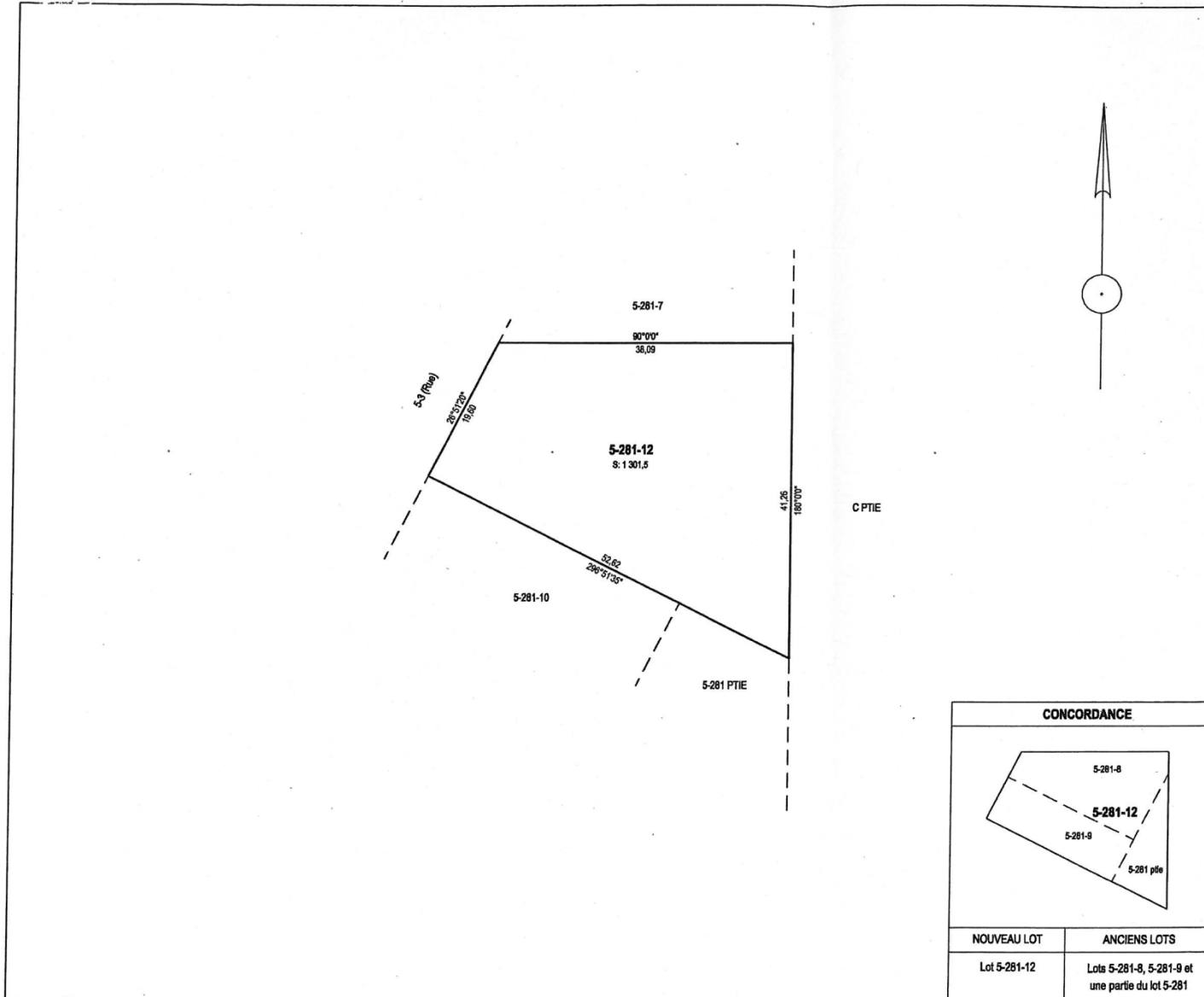
VRAIE COPIE CONFORME

Greffière

Règlement n° 2012-252 (suite)

ANNEXE A – PLAN

PLAN CADASTRAL



Les directions apparaissant sur ce document sont conventionnelles.

Les mesures indiquées sur ce document sont exprimées en unités du système international.

DOSSIER: 999607

ÉCHELLE: 1: 500

Lot(s)	Propriétaire(s)
5-281-12	Ville de Sept-Îles, Contrat 86 824

Remplacement des lots 5-281-8, 5-281-9 et d'une partie du lot 5-281 du Rang 1

LOT(S) CRÉÉ(S): 5-281-12 du Rang 1

Cadastre: Canton de Letellier
Circonscription foncière: Sept-Îles
Municipalité(s): Sept-Îles (Ville)

Fait conformément aux dispositions de l'article 3043, al.1 C.c.Q.
Préparé à Sept-Îles

Signé numériquement par: Geneviève Michaud
a.-g. (Matricule 2417)

Minute: 1695 datée du 23 mars 2012
Dossier a.-g.: 2012-010-2

Copie authentique de l'original,
le

Pour le ministre

ANNEXE B

PLAN DE ZONAGE N° 2733

